



COMMUNE DE VALRÉAS

Police Municipale

Dossier suivi par Vincent DEFOSSE

Responsable Pôle Sécurité

Tél : 04.90.10.06.60. – Fax : 04.90.37.69.75

Courriel : secretariatpm@mairie-valreas.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2022-12/54

■ LE MAIRE DE VALREAS,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2212-1 et suivants ;
- **VU** le Code Rural et notamment l'article L. 211-14-1 ;
- **VU** le code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de veiller à la sécurité publique sur sa commune ;

Considérant que l'animal a mordu Madame HUT Helena domiciliée 35 Lot. Les pavillons du Soleil à Valréas (84), Madame HUT a été mordu en s'interposant entre son chien et Lucky.

Considérant qu'il y a lieu de faire procéder à l'examen de l'animal par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de l'animal ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame FERAUD, Association « LES PETITES PATTES D'AGNES FERAUD. » domiciliée 100 rue de la Lance à Solérieux (26), détentrice d'un chien dénommé LUCKY né le : 29/07/2015, identifié sous le numéro I-CAD 0650484739, répondant au signalement suivant : race berger Australien, mâle, de couleur fauve charbonnée, est mise en demeure de faire procéder avant le 15 janvier 2023 à l'évaluation dudit chien.

Article 2 : Madame FERAUD, Association « LES PETITES PATTES D'AGNES FERAUD. » informe dans les meilleurs délais le Maire de l'identité du vétérinaire qu'elle a choisi sur la liste départementale ci-jointe.

Article 3 : Madame FERAUD, Association « LES PETITES PATTES D'AGNES FERAUD. » est invitée à faire connaître dans le délai de huit jours à compter de l'examen du chien les résultats de l'évaluation comportementale.

Article 4 : La totalité des frais d'évaluation y compris les éventuels frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire sont à la charge de Madame FERAUD, Association « LES PETITES PATTES D'AGNES FERAUD. »

Article 5 : La Directrice Générale des Services et le chef de service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse,
- Monsieur le Commandant de la BT

Fait à Valréas, le 15 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
L'Adjoint délégué à la sécurité,
Franck VIGNE.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publication sur le site internet de la ville le : 16 DEC 2022